

## **Instruction n° DGOS/PF3/DREES/DMSI/2013/402 du 19 décembre 2013 relative à l'enregistrement des centres de santé dans le Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS)**

19/12/2013

Cette circulaire a d'abord pour objet de "formaliser les règles d'enregistrement des centres de santé dans FINESS", dans une fiche technique annexée au texte, en vue de la création de l'observatoire des centres de santé, intégré à l'observatoire des recompositions. Elle vise en outre à "proposer des modalités de traitement des informations existantes dans le répertoire afin d'apporter les modifications ou ajouts qui s'imposent pour fiabiliser l'identification des centres de santé". C'est pourquoi elle analyse les catégories d'établissements antérieurement retenues comme dispensaires ou centres de santé dans le répertoire FINESS afin de rationaliser leur reclassement.